

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 04 décembre 2025

1. Informations générales

En premier lieu, Stéphanie Carrez accueille les nouveaux élus à la suite de la proclamation des résultats des élections partielles des 26 et 27 novembre :

- Collège des autres enseignants-chercheurs secteur 4 : Gildas Prié (enseignant-chercheur à l'UFR de pharmacie)
- Usagers secteur 1 : Clara Rogez
- Usagers secteur 2 : Célestin Chevignard
- Usagers secteur 3 : Dûnya Kaba
- Usagers secteur 3 : Hamza Rhouni

Elle les informe qu'un diaporama de présentation du fonctionnement de la CFVU a été mis à disposition sur l'UTbox et l'UTnet.

Elle annonce ensuite le dépôt imminent du dossier de candidature pour le déploiement de Pégase (remplacement d'Apogée) et informe qu'une mobilisation importante des équipes de scolarité notamment des gestionnaires pédagogiques est à prévoir dans les mois/années à venir.

Le troisième point des informations générales porte sur le travail en cours sur le statut de sportif de haut niveau et sportif de bon niveau initié par l'IAE avec le concours du SUAPS. Un groupe de travail sera constitué avec les correspondants pédagogiques. Les élus intéressés peuvent se manifester pour y participer.

Puis Julien Meunier, responsable du pôle accompagnement à la pédagogie au Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) fait un point sur l'intelligence artificielle et l'encadrement de son utilisation.

A cette fin, il rappelle la mise en place de [la charte d'encadrement des usages pédagogiques des IA génératives \(IAG\)](#) votée en juin 2025, et la modification du règlement des études et des examens de l'établissement où il est précisé que toute utilisation d'IA générative non autorisée est assimilée à une fraude.

Une note à destination des enseignants a été envoyée le 20 novembre 2025 distinguant usage formatif et évaluatif.

Les étudiants ont été informés à la même date qu'une expérimentation est également en cours pour la détection des usages des IAG avec l'outil Magister Plus (extension de Compilatio) mais que l'outil présente des limites (faux positifs/négatifs possibles), les enseignants restant les meilleurs détecteurs de fraude.

Il informe les membres de la CFVU que plusieurs outils sont mis à disposition sur l'espace Célène à disposition des étudiants avec une tuile dédiée à cette problématique ("Intelligence Artificielle") ainsi qu'un aide-mémoire en « creative commons » pour usage responsable des IAG.

Concernant l'outil Magister Plus, un webinaire a eu lieu le 2 décembre, un second est prévu en février 2026 et un appel à volontaires pour le groupe de travail d'évaluation de l'outil (bilan en juin) est lancé.

Il termine sa présentation en rappelant la procédure recommandée : analyse des copies suspectes, demande de justifications à l'étudiant, puis éventuelle saisine de la section disciplinaire ;

Un nouveau point est effectué ensuite sur le système d'information décisionnel (SID) formation par Marion Barratault Gallais, responsable du pôle Enquêtes et qualité au CAPE et Adnan el Moussawi, chef de projet SID au sein de la Direction de l'Appui au Pilotage Et à la Qualité (DAPEQ)



Ce nouvel environnement créé dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) permet un point d'entrée unique d'analyse des données issues d'Apogée (inscriptions, réussite), d'enquêtes (évaluation formations, insertion professionnelle) et de bases de données externes (Parcoursup, MonMaster) concernant la formation.

Un groupe de travail constitué de plusieurs correspondants pédagogiques a été mis en place afin de recenser au mieux les besoins des futurs utilisateurs.

Adnan el Moussawi fait ensuite une présentation des différents tableaux de bord en séance.

Sa mise à disposition est prévue début janvier 2026 pour les conseils de perfectionnement avec un accès depuis l'université ou via VPN.

Un webinaire est prévu en janvier pour une présentation de l'outil et des formations seront mises en place.

En complément de ces informations, il est annoncé une formation "Piloter et coordonner une formation" proposée par la DIFOR qui aura lieu les 29 janvier et 26 mars, les inscriptions étant ouvertes sur le logiciel GEFORP.

1. Pédagogie

2.1. Parcoursup : attendus locaux, critères généraux d'examen des vœux et capacités d'accueil

Comme chaque année, les composantes ont transmis les attendus locaux (le cas échéant) capacités d'accueil et critères généraux des vœux qui seront publiés sur Parcoursup afin que les étudiant-es puissent faire leur choix de filière en toute connaissance de cause.

L'UFR Sciences et Techniques votera en conseil le 11 décembre ces données. Si des modifications s'avèrent nécessaires, une rectification directe aura lieu auprès du CA du 15 décembre.

Une question est soulevée concernant le taux de hors secteur (actuellement 5% en gestion) et une demande est formulée pour que l'université entame des discussions avec le rectorat sur ce point.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions

2.2. Sélection en bachelor universitaire de technologie (BUT) : dates de campagne, critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

Les critères de sélection sont également proposés pour les diplômes de BUT des IUTs de Blois et Tours. Il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions

2.3. Sélection en licence professionnelle et licence de gestion : dates de campagne, critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil

La CFVU est invitée à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers, les dates de campagne et les capacités d'accueil en licences professionnelles et pour la licence expérience en entreprise de l'IAE Tours Val de Loire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.4. Sélection en master 1ère année : modalités de candidatures, critères de sélection et capacité d'accueil globale par mention

La commission est invitée à donner son avis sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.



2.5. Offre de formation 2024-2028 : supplément au diplôme (suite)

Le supplément au diplôme est un document complémentaire au diplôme, décrivant le cursus, les compétences acquises et la valeur de la qualification, favorisant ainsi la mobilité et la reconnaissance en Europe.

Les suppléments présentés à cette CFVU concernent :

Arts et sciences humaines

Licence Histoire de l'art

Licence Histoire parcours archéologie

Licence Musique parcours Musique et musicologie

Licence Musique parcours Jazz et musiques actuelles

Licence Musique parcours Musicien-interprète

Licence Musique parcours Diplôme national supérieur de musicien

Licence Philosophie

Licence Sociologie

Licence Psychologie

Master Musicologie parcours Musique et sciences humaines

Droit, économie et sciences sociales

Licence Économie

Master Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Environnement, territoires, paysages

Lettres et langues

Licence Langues étrangères appliquées parcours Philologie

Licence Langues étrangères appliquées parcours Anglais/Français pour étrangers

Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Métiers des langues et de la culture : études italiennes et histoire de l'art

Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours Métiers des langues et de la culture : histoire de l'art

IUT de Tours

Toutes les spécialités de BUT

Licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques parcours Médiation scientifique et éducation à l'environnement

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.6. UFR Sciences et techniques

2.6.1. Demande d'accréditation dans le master mention Informatique du parcours **Artificial Intelligence & Social Robotics applied to Global Health** dans le cadre du projet Neolaia

Ce parcours s'inscrit dans le cadre du projet européen NEOLAIA. Il vise à former des spécialistes capables de développer des solutions technologiques éthiques et centrées sur l'humain pour répondre aux défis de santé mondiale. Il a pour but de former des experts en intelligence artificielle et robotique sociale appliquée à la santé globale, capables de maîtriser la collecte, le traitement et l'application des données pour des solutions innovantes.

Le programme s'étend sur deux années universitaires et la langue d'enseignement est l'anglais.

Il est développé en collaboration avec plusieurs universités européennes, dont l'université d'Örebro (Suède) et l'université of Suceava (Roumanie). La capacité d'accueil pour l'université de Tours est de 20 étudiants.



L'organisation est la suivante :

- Semestre 7 : les étudiant·e·s restent dans leur université d'origine (Site de Blois de l'UFR sciences et techniques pour l'université de Tours).
- Semestre 8 : les étudiant·e·s choisissent entre 2 spécialités : une proposée à l'université de Tours (Site Grandmont) et une à Suceava. A terme, d'autres spécialités seront ajoutées au programme avec l'entrée de l'université espagnole dans le processus.
- Semestre 9 : tous les étudiants se rendent à Örebro (semestre orienté robotique)
- Semestre 10 : semestre dédié au mémoire de master.

Deux semestres de mobilité sont possibles pour les étudiants.

Plus de 40% du programme est mutualisé avec les autres parcours de la mention et environ 25% est proposé par une des universités partenaires pour les enseignements ayant lieu à Tours. Le coût pour l'établissement est 182 HTD au 1^{er} semestre et 194 HTD au second semestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.6.2. Demande d'accréditation dans le master mention Biodiversité, écologie et évolution du parcours **Insects as Solutions for a Sustainable Future (ISSF)** dans le cadre Erasmus Mundus

L'objectif de ce master est d'apporter des compétences polyvalentes et interdisciplinaires dans les domaines de la durabilité environnementale, l'agriculture, la technologie et la santé publique et de former une nouvelle génération d'experts en sciences des insectes.

Ce programme de deux ans, à 120 crédits ECTS, 7 modules par semestres est délivré conjointement par quatre universités européennes :

- Université de Tours (UT)
- Université d'Orléans (UORL)
- Université de Leuven en Belgique
- Université de Lisbonne (UNL) au Portugal

Il est soutenu par un réseau de 60 partenaires (industriel et universités dans 34 pays).

L'organisation est la suivante :

- Semestre 7 : les étudiant·e·s restent dans leur université.
- Semestre 8 : les étudiant·e·s partent en Belgique
- Semestre 9 : tous les étudiants se rendent au Portugal
- Semestre 10 : tous les étudiant·e·s effectuent un stage de recherche de six mois.

Le projet est financé pour 4 promotions de 20 étudiants (deux étudiants français), 60 boursiers financées et 20 non boursiers pour une durée de 5 ans (2026-2031). Un recrutement d'un ou une gestionnaire pédagogique est prévue.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.7. Dossier d'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

A la suite de la mise en place de la réforme de la formation aux métiers de l'enseignement, une nouvelle demande d'accréditation a été envoyée au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) par l'INSPE CVL.

L'INSPE est l'établissement accrédité et portera les Masters M2E ; le statut de l'université de Tours est celui d'université partenaire. L'UT n'interviendra que dans le cadre de la mention M2E « Enseignement et éducation Professorat du second degré ».

Il est rappelé que les étudiants seront élèves-fonctionnaires (M1) puis fonctionnaires-stagiaires (M2).



La future carte des formations, qui a fait l'objet d'un arbitrage avec les deux présidents d'université et le recteur, est présentée en page 11.

Le choix a été fait d'ouvrir un parcours « non lauréat » pour permettre d'envisager l'ouverture de deux groupes, l'un sur le site de Fondettes et l'autre sur celui d'Orléans pour quatre parcours en lettres modernes (LM), anglais, histoire-géographie et mathématiques. Trois parcours ont été proposés uniquement à Tours en lettres classiques (avec de fortes mutualisations avec le parcours LM), musique et espagnol. Par rapport à la précédente offre de formation, le parcours Physique-Chimie ne sera plus proposé sur le site de Fondettes.

La formation sera constituée de 4 blocs où le bloc 1 « enseignement disciplinaire et didactique » sera composé d'enseignements partagés entre UFR, INSPE et formateurs académiques. Il est indiqué que l'INSPE souhaite harmoniser les structures des maquettes à l'échelle de l'ensemble des formations M2E (1D, 2D et CPE).

Le calendrier de construction des maquettes est le suivant :

- 18 décembre 2025 : première réunion (pilotage : Evelyne Bois, Amandine Belleville)
- mars 2026 : remontée des maquettes au ministère

Un certain nombre de préoccupations sont exprimées par les membres de la CFVU : réduction du volume horaire disciplinaire, manque de consultation en amont des UFR partenaires avec des marges de négociation limitées et nécessité de formation continue pour l'actualisation des savoirs.

Un travail doit être mis en place, notamment une réflexion sur les modules de préparation au concours en L3 (les 60h par parcours étant uniquement financées cette année), sur le transfert d'heures possible du master vers la licence ainsi que sur le seuil minimum de viabilité de 5 étudiants pour ouvrir un parcours.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Les trois points suivants ont trait aux demandes d'ouverture de formation en apprentissage.

A cette occasion, il est rappelé que le circuit et le calendrier sont disponibles sur l'UTnet : <https://utnet.univ-tours.fr/fr/services-directions/formation-continue-et-alternance/apprentissage.html>

Ces demandes sont présentées à titre informatif. La CFVU examinera les trois dossiers lors de la séance du 22 janvier en s'appuyant sur le document de l'établissement fourni dans la procédure d'instruction.

2.8. UFR Arts et sciences humaines

2.8.1. Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention psychologie parcours psychopathologie et psychologie clinique

La formation en apprentissage concerne uniquement les étudiants en M2. Elle est demandée pour 3 à 5 étudiants dans un premier temps, avec le maintien de l'organisation actuelle sur le plan pédagogique pour l'ensemble des étudiants pour les deux modalités d'enseignement.

L'ouverture de la formation en apprentissage est prévue pour la rentrée 2026.

2.8.2. Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention psychologie parcours psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap

La formation en apprentissage concerne uniquement les étudiants en M2 et est également demandée pour 3 à 5 étudiants dans un premier temps, avec le maintien de l'organisation actuelle sur le plan pédagogique pour l'ensemble des étudiants pour les deux modalités d'enseignement.

L'ouverture de la formation en apprentissage est prévue pour la rentrée 2026.



2.9. Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)

2.9.1. Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention histoire, civilisation, patrimoine parcours métiers du patrimoine et ingénierie culturelle

Le dispositif permettra d'accueillir en Master 2^{ème} année jusqu'à quatre étudiants en apprentissage au sein de la formation. L'apprentissage offre l'opportunité aux étudiants de se rapprocher du milieu professionnel des métiers du patrimoine. La maquette pédagogique demeure inchangée et l'emploi du temps est organisé de manière à intégrer les périodes d'apprentissage en cohérence avec les calendriers de stages et de vacances universitaires. Les alternants suivront les enseignements communs à la promotion, et bénéficieront en parallèle d'un accompagnement spécifique lié à leur statut. L'ouverture de la formation en apprentissage est prévue pour la rentrée 2026.

En parallèle, Stéphanie Carrez informe les membres de la CFVU de la demande d'ouverture, à la rentrée 2026, d'un diplôme conjoint de Master en « Humanités numériques », avec l'Università degli Studi di Padova (Italie).

Les deux universités ont développé un programme commun intitulé « Humanités numériques pour la critique des textes et des sources / Digital Humanities per la critica dei testi e dei documenti » dont l'objectif principal est de former les étudiants à la critique textuelle et documentaire numérique.

Ce programme international, dispensé en français, italien et anglais, offrira une formation spécialisée alliant approches critiques et philologiques, études du livre et critique textuelle, théories et pratiques des humanités et philologies numériques, ainsi que numérisation, communication et visualisation du patrimoine culturel. Le cursus comprendra également l'apprentissage d'outils et de langages informatiques pour les sciences humaines, incluant des méthodes d'apprentissage automatique.

Ce programme de Master offrira aux étudiants les compétences nécessaires pour poursuivre un doctorat ou pour accéder à des débouchés professionnels variés, tout en accroissant leur employabilité à l'échelle internationale.

Le programme commun de deux ans permettra de totaliser 120 crédits ECTS. Il débutera au CESR - Université de Tours (Master 1 - 60 crédits) et se poursuivra à l'Università degli Studi di Padova (Master 2 - 60 crédits).

A l'issue du programme complet, l'étudiant recevra un diplôme conjoint délivré par les deux établissements d'enseignement supérieur participants.

Le programme de 1^{ère} année repose sur la maquette de la Mention « Humanités Numériques » déjà existante. Il n'entraîne pas d'augmentation de charge d'enseignement et n'engendre aucun surcoût.

Cette proposition sera également soumise aux membres de la CFVU lors de la séance du 22 janvier 2026 après approbation de la commission des relations internationales (CORI).

2. Vie étudiante

3.1. Bilan d'activité 2024/2025 du service de santé étudiante (SSE)

Véronique Abasq, vice-présidente en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiantes et des étudiants présente ce bilan.

Les enjeux forts de 2024/2025 ont porté sur les domaines suivants :

- Le handicap : augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap (1348 étudiants en situation de handicap en 2024/2025 pour 1218 en 2023/2024) avec un impact sur les composantes nécessitant des échanges nombreux et directs, la définition de stratégies particulières, adaptées à chacun des sites mais s'inscrivant dans une politique globale commune.
- La santé sexuelle : mise en place de l'IVG médicamenteuse depuis septembre 2024, qui a permis une augmentation des demandes ; la communication à ce sujet est à poursuivre.
- La santé mentale : il est constaté une augmentation des consultations en psychiatrie (360 en 24/25 pour 215 en 23/24). Un psychiatre supplémentaire a d'ailleurs été mobilisé. De nombreuses



actions sont proposées concernant la promotion de la santé mentale sur les sites de Tours et Blois en 2024/2025 (atelier estime de soi, gestion du stress à l'oral, ateliers sur le bien être, actions de prévention au suicide.....) ainsi que sur la prévention des conduites addictives et réduction des risques (accompagnement des association étudiantes, mois sans tabac, dry January..)

- La contribution au plan de lutte contre les VSS élaboré par l'université au printemps 2025.
- La modélisation du coût d'accès à la SSE pour développer l'ouverture à de nouveaux publics et présenter ce modèle aux établissements du territoire, en lien avec Tours Métropole.
- L'accompagnement social : la réflexion sur la mise en place de kits « hygiène/1ère nécessité » à destination des étudiants en situation de précarité s'est poursuivie et est opérationnelle depuis septembre 2025.

Les points à retenir concernant les consultations sont un total de 14 743 consultations (15 148 en 23/24, 11 204 en 20/21) avec des augmentations sur le champ de la médecine de prévention, de la médecine générale, de la santé mentale et du service social et des diminutions sur le champ de la santé sexuelle et des consultations infirmières (1810 en 2024/2025 pour 2214 en 2023/2024).

Plusieurs formations ou dispositifs de communication ont été mis en place et sont proposés aux étudiants : formation aux premiers secours, prévention des risques suicidaires, étudiants relais santé, trois CERCIP validant des crédits ECTS, micro-trottoir, vidéos de présentation, tutos cuisine, etc.

Le bilan financier est le suivant :

Bilan financier du SSE (au 22/10) :

Budget 2025 : 1 355 556 euros

- 397 676 euros de ressources propres
- 317 210 euros de CVEC
- 640 670 euros de dotation de l'université
-

Bilan financier de la MH (au 22/10) :

Budget 2025 : 236 545 euros

- Recette MESR : 225 545 euros
- Dotation établissement : 10 000 euros
- CVEC : 1000 euros

Pour terminer, Véronique Abasq présente les perspectives pour l'année universitaire 2025/2026 :

- élaboration du nouveau schéma directeur handicap (étudiants et personnels) 2026/2030.
- renforcement de l'accès aux soins, de la politique de réduction des risques en soirée avec le plan VSS et de la dynamique de prévention à destination des étudiants internationaux.
- mise en place d'un projet santé mentale et risques psycho-sociaux des étudiants en médecine.
- impulsion d'une dynamique transversale et collective pour promouvoir la santé mentale des étudiants.
- renforcement des projets nutrition/activité physique.
- démarrage en janvier 2026 des travaux d'agrandissement du SSE.

3.2. Commission aide aux projets du Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 21 octobre 2025

Sur les 31 projets déposés, 26 ont été validés et la somme 28 306 € a été attribuée.

3.3. Commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC) du 15 octobre 2025

Les 10 dossiers déposés ont été soutenus pour un montant total de 389 625 € (dont un projet au coût important : le learning center dans le nouveau bâtiment de l'EPU : 280 228 euros).



3. Conventions

4.1. Université de Tours

4.1.1. Convention sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants (*visa daj n°2025-1429*)

La convention fixe le cadre des relations entre l'académie d'Orléans-Tours et les universités d'Orléans et de Tours dans le domaine de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation des 1er et 2nd degrés de l'académie d'Orléans-Tours.

Elle s'appuie sur le projet de site de l'INSPÉ Centre Val de Loire - académie d'Orléans-Tours (INSPÉ CVL), tel qu'il est décrit dans son dossier d'accréditation, et s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, la loi ESR 2013-660 du 22 juillet 2013 et le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025.

Elle a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les trois partenaires.

Cette convention peut être complétée, autant que de besoin, par des annexes thématiques.

La mise en place opérationnelle, entre l'université d'Orléans et l'université de Tours, des actions définies dans le cadre de cette convention est régie par une convention de partenariat dédiée.

La présente convention est signée pour un an et prend effet au 1^{er} septembre 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.1.2. Convention cadre relative au partenariat entre l'Université de Tours et l'association Jeunesse et Habitat dans le cadre du projet « Faciliter l'accès au logement des jeunes étudiants » (*sous réserve visadaj*)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en l'absence de visa DAJ.

4.2. IUT de Blois

4.2.1. Avenant à la convention de partenariat relative au diplôme de licence professionnelle optique professionnelle parcours métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision (*visa daj n°2025-1151*)

Le troisième point de l'article 5 de la présente convention est modifié : suppression du nom du Docteur HADDOUM qui est remplacé par "Les médecins ophtalmologues" au 3ème point de l'article 5.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

4.3. UFR de Médecine

4.3.1. Convention de partenariat entre les universités de Tours et de Sousse relative à l'organisation du diplôme universitaire francophone prévention-réadaptation cardiovasculaires – Cardiologie du sport (*visa daj n°2025-1305*)

La présente convention cadre a pour objet de définir le rôle de chaque contractant dans l'organisation de la formation qui prépare au Diplôme d'Université « Prévention réadaptation cardiovasculaire – Cardiologie du sport » et les modalités financières de la collaboration.

Elle prévoit en particulier les conditions de sélection des candidats, les conditions d'inscription, et la répartition des heures de formation entre les contractants.

L'université de Tours conserve le pilotage, le contrôle et reste maître des modalités de délivrance du diplôme.

Après une évaluation des compétences acquises par les bénéficiaires, et sous réserve de leur réussite, L'université de Tours délivrera un « Diplôme d'Université » (DU) et l'université de Sousse (Tunisie) un Certificat d'Enseignement Complémentaire » (CEC).



La présente convention cadre prend effet rétroactivement pour les années universitaires, 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025 ; 2025-2026.
Elle est renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée de 1 an maximum.

La proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention

4.3.2. Convention relative à l'unité d'enseignement en recherche biomédicale (UERB) anatomie dispensée à l'université de Tours (*visa daj n°2025-1377*)

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des étudiants de l'université d'Orléans bénéficiant de cours dispensés à la faculté de médecine de Tours pour les UERB « anatomie » ainsi que les dispositions financières liées.

Cette convention est valable pour l'année universitaire 2024-2025, elle a donc un effet rétroactif. Ceci s'explique par les délais d'échange avec les universités de Tours et d'Orléans. Initialement, les dispositions de la convention devaient être incluses dans une convention plus large, qui n'a finalement pas été établie pour 2024-2025 mais le sera pour 2025-2026. Puis, il y a eu un manque de compréhension sur la rédaction de la convention, entre les deux établissements entraînant des délais très longs de rédaction.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée